

▼ INFORMATIONS

■ Déroulement de la Formation

Le volume horaire de la formation est de 455h à 655h, selon le statut des stagiaires et des étudiants, ainsi que des différentes mises à niveau suivies.

■ Lieux de Formation

- ◆ Université de Bourgogne, UFR Sciences Humaines
- ◆ Lycée Agricole "Olivier de Serres" de Quetigny

■ Frais de formations pour la Formation Continue

Se renseigner auprès du SEFCA, des prises en charge peuvent être obtenues au titre de la formation continue.

■ Accès à la formation

- ◆ formation initiale
- ◆ formation continue (contrat de professionnalisation)

▼ CANDIDATURE

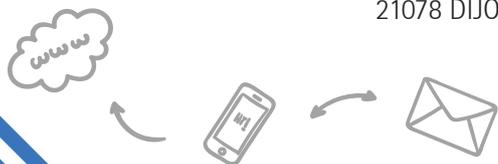
Vous pouvez candidater en ligne sur le serveur e-candidat de l'université de Bourgogne.
<https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat/>

Toutes les candidatures sont ensuite examinées par une commission pédagogique.

■ Formation continue et alternance

Après recevabilité, contacter le SEFCA pour la régulation du dossier administratif :

SEFCA - Maison de l'Université
À l'attention de Mme Martine BAILLY
Esplanade Erasme - BP 27877
21078 DIJON Cedex



▼ CONTACTS

■ Programme et Organisation Pédagogique

UFR SCIENCES HUMAINES
4, Boulevard Gabriel
BP 17270
21072 DIJON Cedex

Responsable pédagogique
Anne JEGOU
anne.jegou@u-bourgogne.fr

Secrétariat pédagogique et scolarité
Claire VANESSE-URBAIN
claire.vanesse-urbain@u-bourgogne.fr
Tél : 03 80 39 57 30

■ Gestion Administrative

SERVICE COMMUN DE FORMATIONS CONTINUE
ET PAR ALTERNANCE - SEFCA

SEFCA - Maison de l'Université
Esplanade Erasme - BP 27877
21078 DIJON Cedex

Tél : 03 80 39 51 80

Secrétariat
Martine BAILLY
martine.bailly@u-bourgogne.fr
Tél : 03 80 39 51 93

Ingénierie de Formation Continue
Corine MACHURET
corine.machuret@u-bourgogne.fr

www.u-bourgogne.fr



LICENCE PROFESSIONNELLE

AMÉNAGEMENT DU PAYSAGE

Gestion du patrimoine paysager végétal
en milieu urbanisé

▼ PUBLIC

Étudiants et professionnels en aménagement paysager, production horticole, gestion forestière, gestion de l'eau, gestion urbaine, patrimoine et développement local.

Toutes les candidatures sont examinées au cas par cas.

▼ PRÉ-REQUIS

◆ La formation est ouverte aux titulaires d'un titre ou diplôme attestant d'un niveau de qualification III ou BAC+2, dans un domaine en lien avec la formation, notamment des diplômes suivants :

- BTS Aménagements Paysagers, Production Horticole, Gestion Forestière, Gestion de l'eau

- Licence 2 Géographie, Sciences de la Vie

- DUT Carrières Sociales, option Gestion Urbaine

- DU Patrimoine et Développement local

- Brevet de technicien d'études et de travaux géographiques

◆ Une validation d'acquis professionnels peut être envisagée selon l'expérience des candidats.

La formation est accessible aux salariés dans le cadre de la formation continue (plan de formation, congé individuel de formation ou à titre individuel).

▼ RYTHME DE LA FORMATION

◆ cours de septembre à mars - 15 semaines (30h/semaine)

◆ évaluation en janvier, mai et septembre

■ Alternance

durée du contrat 1 an, sur laquelle les stagiaires alternent cours et périodes en entreprise entre septembre et août

■ hors Contrat de Professionnalisation

projet tuteuré (150h) et périodes de stage (16 semaines), répartis de septembre à juin, en complément des cours

▼ PROGRAMME

■ UE1 - Mise à niveau (50 à 100h)

Aménagement paysager - Géographie urbaine - Biologie végétale

■ UE2 - Paysages et milieu urbanisé (70h)

Initiation au paysage - Les grandes problématiques paysagères

■ UE3 - Aménagement paysager et gestion durable des ressources (100h)

Aménagement urbain - Gestion de l'eau - Qualité de l'air et îlot de chaleur urbain - Physiologie de l'arbre - Applications raisonnées des produits phytosanitaires

■ UE4 - Fonctionnement et gestion du patrimoine végétal (70h)

Organisation de chantiers de plantations - Gestion des arbres urbains : diagnostic, interventions et suivi - Marchés publics

■ UE5 - Géomatique (100h)

Système d'Information Géographique (SIG) - CAO/DAO - Évaluation des coûts

■ UE6 - Outils de communication (40h)

Communication professionnelle - Anglais

■ UE7 - Projet tuteuré (150h) hors alternance

Mise en situation professionnelle, en réponse à une commande réelle, s'appuyant sur un inventaire et un diagnostic du patrimoine végétal, la mise au point de recommandations et la présentation de projets d'aménagements devant un jury composé d'élus et de professionnels.

■ Examens et suivi pédagogique (25h)

Exercices écrits et oraux

Rapport de stage et soutenance orale

▼ OBJECTIFS

◆ Gérer les espaces paysagers en intégrant les nouvelles technologies et les préconisations de développement durable.

◆ Mettre en œuvre des politiques urbaines en matière de conservation, de développement et de valorisation du patrimoine paysager végétal.

◆ Assurer la coordination entre les différents acteurs du paysage

◆ Concevoir des projets d'aménagements paysagers en milieu urbanisé, les mettre en œuvre et les gérer.

▼ COMPÉTENCES ACQUISES

◆ Diagnostiquer l'état d'un patrimoine végétal urbain, notamment arboré, en vue de sa gestion.

◆ Concevoir et mettre en œuvre un plan de gestion durable de ce patrimoine, notamment de gestion différenciée, dans le respect des ressources naturelles du milieu urbain.

◆ Maîtriser des outils numériques d'analyse et de représentation de l'espace au service de la gestion d'un patrimoine végétal urbain : gestion de bases de données, conception d'un Système d'Information Géographique, cartographie, dessin assisté par ordinateur.

◆ Contribuer à l'aménagement urbain par la valorisation des trames vertes et bleues et au renforcement de la biodiversité urbaine.

◆ Mettre en œuvre des techniques d'aménagements paysagers et l'anticipation de leurs impacts sur l'environnement dans un souci de durabilité.

